« BANQUE DES TERRITOIRES »

D.C.E

LOT 01	**CLOISONS - FAUX PLAFONDS - PEINTURE**
LOT 02	**MENUISERIES INTÉRIEURES**
LOT 03	**REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS**
LOT 04	**BULLE DE CONFIDENTIALITE (Cabine acoustique)**
LOT 05	**PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE VMC (CVC/PB)**
LOT 06	**ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES (CFO/CFA)**

Lot 04

Bulle de confidentialité

(Cabine acoustique)

Maître d'Ouvrage :

ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS « Banque des territoires »

Adresse Siège :
56, Rue de Lille - 75 0007 Paris 7

Adresse Projet :
95, Cours Napoléon - Immeuble CAMPUSPLEX
3ème étage
20 000 Ajaccio

Relocalisation du site d'Ajaccio de la Direction Régionale Corse. Aménagement de bureaux

Bureau de Contrôle :
APAVE
Immeuble Ivoire
Route de Mezzavia
20000 Ajaccio
Mail : marie.claudepierre@apave.com

Bureau de Contrôle SPS :
APAVE
Immeuble Ivoire
Route de Mezzavia
20000 Ajaccio
Mail : marie.claudepierre@apave.com

C.C.T.P
SEPTEMBRE 2026

BET Fluide :
MC2A Ingénierie
Immeuble le Floride - Résidence les Eucalyptus
20090 AJACCIO
Tel. : 06 24 64 35 27
Mail : n.appietto@mc2a-ingenierie.fr

BET Acoustique :
IGETEC ACOUSTIQUE
2, Boulevard des Alisiers
13009 MARSEILLE
Tel. : 06 03 31 57 47
Mail : a.tramini@igetec-acoustique.fr

Architecte - MOE :
PINELLI Architecture
2, Avenue de Paris
20000 AJACCIO
Tél. : 04.95.21.74.75
Mail: marc.pinelli@orange.fr

Table des matières

1 GENERALITES 3
1.1 DEFINITION DE L'OPERATION ET OBJET DU CCTP 3
1.2 GESTION DES DECHETS DE CHANTIER 3
1.3 LIMITATION DES NUISANCES DE CHANTIER 3
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 4
2.1 VERIFICATION ET COOORDINATION 4
2.2 FOURNITURE ET POSE DE LA BULLE DE CONFIDENTIALITE 4
2.3 RACCORDEMENTS, ESSAIS ET RECEPTION 5

1 GENERALITES

L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DE COMMANDE ET DE MANOEUVRE, Y COMPRIS LEURS AXES EVENTUELS DOIVENT ETRE DISPOSES ENTRE 90 CM ET 130 CM DU SOL FINI.

1.1 DEFINITION DE L'OPERATION ET OBJET DU CCTP

Le présent descriptif a pour objet, la définition et la description des différentes prestations nécessaires dues par le présent lot pour la fourniture, la livraison, le montage et la mise en service ***d'une cabine acoustique autonome pour deux personnes***, destinée aux réunions, conversations téléphoniques, visioconférences et travaux nécessitant un espace calme et confidentiel.
Le projet d'aménagement se situe au sein d'un plateau livré brut en R+3 d'un immeuble neuf "CAMPUSPLEX" localisé au 95 Cours Napoléon à Ajaccio.

L'équipement sera livré complet et prêt à fonctionner.

1.2 GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre une démarche rigoureuse de gestion des déchets générés par l'exécution des prestations du présent lot.
À ce titre, il devra notamment :

- Organiser le tri à la source des déchets conformément à la réglementation en vigueur ;
- Mettre en place des filières adaptées permettant de privilégier le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la valorisation des déchets avant toute élimination ;
- Limiter autant que possible la production de déchets par l'optimisation des approvisionnements et la réduction des emballages ;
- Assurer le stockage temporaire des déchets dans des contenants identifiés et adaptés aux différentes filières ;
- Assurer l'évacuation régulière de ses déchets vers les filières ou centres de traitement agréés ;
- Maintenir les zones de travail, de stockage et les circulations en bon état de propreté pendant toute la durée de ses interventions ;
- Fournir, à la demande du Maître d'Ouvrage ou de la Maîtrise d'Œuvre, tout justificatif permettant d'assurer la traçabilité des déchets évacués : bordereaux de suivi, attestations de valorisation, certificats de traitement ou documents équivalents.

Aucun abandon, stockage sauvage ou mélange de déchets compromettant leur valorisation ne sera admis.

Le titulaire limitera autant que possible les emballages nécessaires à la livraison de la cabine et assurera leur tri et leur évacuation vers les filières appropriées. Lorsque le fabricant dispose d'un dispositif de reprise ou de valorisation des emballages, celui-ci sera privilégié.

1.3 LIMITATION DES NUISANCES DE CHANTIER

Le titulaire mettra en œuvre toutes les dispositions nécessaires afin de réduire les nuisances et impacts générés par ses travaux sur les occupants, les usagers, les autres entreprises, les riverains et l'environnement.
Il devra notamment :

- Limiter les nuisances sonores en privilégiant les matériels et méthodes d'exécution les moins bruyants et en respectant les plages horaires autorisées ;
- Réduire les émissions de poussières par tous moyens appropriés : aspiration à la source, humidification, confinement, bâchage ou protection des zones de travaux ;
- Limiter les pollutions et émissions liées à l'utilisation des engins, matériels et produits nécessaires à l'exécution de ses prestations ;

- Organiser et optimiser ses approvisionnements, livraisons et évacuations afin de limiter les flux logistiques et leurs impacts ;
- Maintenir en permanence les cheminements, circulations et accès nécessaires à la sécurité des occupants et usagers, compte tenu de la réalisation des travaux en site occupé ;
- Mettre en place toutes protections et signalisations nécessaires lors de ses interventions ;
- Informer préalablement le Maître d'Ouvrage et la Maîtrise d'Œuvre de toute intervention susceptible de générer des nuisances particulières.

Les opérations de livraison, manutention et montage devront être organisées de manière à limiter les nuisances et à ne pas entraver les circulations et le fonctionnement des locaux maintenus en activité.

En cas de non-respect répété de ces dispositions, le Maître d'Ouvrage ou la Maîtrise d'Œuvre pourra demander au titulaire la mise en œuvre immédiate de mesures correctives, sans incidence financière sur le marché.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 VERIFICATION ET COOORDINATION

Le titulaire du présent Lot devra avant commande :

- Vérifier l'emplacement prévu
- Vérifier les dimensions
- Vérifier les dimensions des accès
- Les conditions de manutention,
- La planéité et la capacité portante du sol
- La présence des alimentations électriques nécessaires.

Le titulaire assurera la coordination avec les lots Électricité, Revêtements de sols et Mobilier et il fournira avant commande les fiches techniques, plans d'implantation, échantillons de finitions et justificatifs de performances pour validation par la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'Œuvre.

2.2 FOURNITURE ET POSE DE LA BULLE DE CONFIDENTIALITE

Fourniture et pose d'une Bulle de confidentialité (cabine acoustique) autonome pour deux personnes, de chez « *MUTE modèle Jetson L2* **»** ou techniquement équivalent, comprenant :

- Structure en aluminium et éléments en acier (Coloris au choix de la MOE et MOA)
- Parois opaques isolantes et absorbantes
- Parois et porte en verre trempé
- Revêtements intérieurs acoustiques en feutre ou tissu (Coloris au choix de la MOE et MOA)
- Revêtement de sol textile intégré (Coloris au choix de la MOE et MOA)
- Porte vitrée avec poignée
- Joints périphériques
- Deux assises avec dossiers réglables
- Tablette de travail profilée
- Étagères et accessoires intégrés (Option)
- Système de ventilation autonome
- Éclairage LED intégré
- Détecteur de présence assurant la commande automatique de l'éclairage et de la ventilation
- Bloc média comprenant deux prises de courant 230 V et prises USB type A et C
- Cordon d'alimentation d'une longueur minimale de 3 m.

Les performances acoustiques minimales attendues seront les suivantes :

- Réduction du niveau de la parole : **DS, A ≥ 26,5 dB, classe B**, suivant la norme ISO 23351-1 ;
- Temps de réverbération intérieur : **0,20 seconde maximum** ;
- Débit de ventilation effectif : **110 m³/h minimum** ;
- Taux de renouvellement d'air : **30 volumes par heure minimum** ;
- Niveau sonore de la ventilation : **38 dB(A) maximum à l'intérieur** et **36 dB(A) maximum à l'extérieur** ;
- Éclairement sur le plan de travail : **400 lux minimum** ;
- Alimentation : **220-240 V, 50-60 Hz**.
- Dimensions extérieures : **2 150 × 1 000**

Les coloris de la structure, des panneaux, des revêtements intérieurs, des assises et du mobilier intégré seront choisis par la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'Œuvre dans la gamme du fabricant.

Localisation : Espace dédié dans Dégagement/Circulation.

2.3 RACCORDEMENTS, ESSAIS ET RECEPTION

Le titulaire assurera le montage complet de la cabine conformément aux prescriptions du fabricant, son calage, ses réglages et son raccordement sur la prise de courant mise à disposition à proximité par le lot Électricité.

Avant réception, il procédera aux essais complets de fonctionnement portant notamment sur :

- La stabilité et le parfait assemblage de la cabine
- L'ouverture et la fermeture de la porte
- Le fonctionnement de la ventilation
- Le fonctionnement de l'éclairage et du détecteur de présence
- Le fonctionnement des prises de courant et prises USB
- L'absence de vibrations et de bruits parasites
- La continuité des joints et dispositifs d'étanchéité acoustique
- La conformité des finitions et l'absence de détérioration

La prestation comprendra le nettoyage complet de l'équipement, l'évacuation des emballages et la remise des notices d'utilisation, d'entretien, des garanties et des procès-verbaux d'essais.

Le titulaire devra notamment transmettre le **classement précis de réaction au feu** des différents composants.